

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :  
27 mars 2024

L'an deux mil vingt quatre

Le trois avril à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :  
9 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 25
- Procurations : 3
- Absents : 1
- Votants : 28

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

**ETAIENT PRÉSENTS:** M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORIQUEU, Mme MADELENAT, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. FLATRES, M. KERYHUEL, Mme GUYADER, M. LE PORS, M. DU CHOUCHEU, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. SUPPLY, M. COLIN, Mme ROUSSET, Mme GIANNI, M. RUBIANO, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme BOISSONNET, M. MILES.

**AVAIENT DONNE POUVOIR :** Mme ROBIC à Mme LE NORMAND, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme JEFFROY à Mme GIANNI.

**ETAIT ABSENTE :** Mme SAMZUN.

Mme Régine LE NORMAND est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

**N°2024 - 08 – Subvention de fonctionnement du budget principal au budget du Centre Communal d'Action Sociale (budget annexe - CCAS)**

Monsieur le maire demande à l'assemblée de fixer, comme chaque année, la subvention d'équilibre allouée au CCAS.

Le projet du budget 2024 laisse apparaître un besoin d'équilibre à hauteur de 210 000 €.

Vu la commission des Finances en date du 26 mars 2024,

**Il est proposé au conseil municipal :**

- D'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement 2024 au CCAS à hauteur de 210 000 €.

**Le CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE À L'UNANIMITÉ.**

LE REGISTRE DUMENT SIGNE

Pour Extrait certifié conforme  
LARMOR-PLAGE, le 09 avril 2024

LE MAIRE

Patrice VALTON

